

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2018

DELIBERATION N°2018.00006

**PROTOCOLE D'ACCORD SUITE AU SINISTRE SURVENU SUR LA
MICROCENTRALE HYDROELECTRIQUE DU BARRAGE DE LAVALETTE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 19 janvier 2018

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 49

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 49

Membres titulaires présents :

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,
M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE,
Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON,
M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET,
M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET,
M. Yves LECOCQ, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT,
M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT,
M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON,
M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT,
M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN,
M. Gilles ESTABLE, M. Robert KARULAK, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Marc ROSIER, M. Gérard TARDY, M. Daniel TORGUES

Secrétaire de Séance :

M. Rémy GUYOT

REÇU EN PREFECTURE

Le 02 février 2018

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20171222-D20180000610-DE

DATE D'AFFICHAGE :20180202

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 25 JANVIER 2018

PROTOCOLE D'ACCORD SUITE AU SINISTRE SURVENU SUR LA MICROCENTRALE HYDROELECTRIQUE DU BARRAGE DE LAVALETTE

Le débit réservé du barrage de Lavalette est, depuis 2014, restitué, à la rivière Lignon, via une microcentrale hydroélectrique. Cette installation a été construite sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville de Saint-Etienne. La maîtrise d'œuvre avait été confiée au bureau d'études Safège et la réalisation des travaux à l'entreprise SPIE qui avait commandé la fourniture d'une armoire de condensateurs à l'entreprise Alpes Technologie.

Depuis sa mise en service, la microcentrale hydroélectrique est exploitée par l'entreprise BRL Exploitation(en charge de l'entretien et des équipements du barrage et des infrastructures hydroélectriques). Cet équipement a été transféré à Saint-Etienne Métropole depuis le 1^{er} janvier 2016.

Le 29 juin 2017, un incendie s'est déclaré dans l'armoire de condensateurs détruisant pour une partie et rendant inutilisable pour l'autre les infrastructures de production d'énergie. Depuis cette date, la restitution d'eau au milieu naturel est réalisée, de façon très dégradée, par des vannes dont ce n'est pas la fonction première et la production d'hydroélectricité n'est plus possible.

Une démarche d'expertise et de concertations amiables a rapidement été conduite, rassemblant notamment Saint-Etienne Métropole, la société BRL Exploitation, SPIE (titulaire du marché de travaux) et l'entreprise Alpes Technologies (fournisseur de l'armoire de condensateurs). Au terme de cette démarche et après concessions réciproques le montant des travaux de réparation et indemnités a été arrêté à 200 000 € HT. Les parties se sont accordées à transiger sans reconnaissance de responsabilité selon les modalités suivantes :

- prise en charge de 140 000 € HT par BRL Exploitation,
- prise en charge de 60 000 € HT par Alpes Technologie.

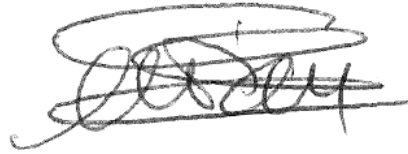
Cet accord, qui satisfait intégralement l'ensemble des parties qui renoncent expressément à toutes actions ultérieures du fait des dommages de cet incendie, est conclu dans le cadre d'un protocole d'accord sur sinistre objet de la délibération. Il est convenu que l'armoire électrique sera libérable du site pour la société Alpes Technologie pour recherche des causes de l'incendie qu'après règlement dudit protocole d'accord et avant réalisation des travaux de réparation, sous la responsabilité exclusive d'alpes technologie

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer le protocole d'accord sur sinistre à intervenir entre Saint-Etienne Métropole et les sociétés BRL Exploitation et Alpes Technologie,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au budget annexe Eau Potable de l'exercice 2018.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU